



CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE – CLUB ADOS DES BAOUS DE SAINT-JEANNET

1 Comportement

Je m'engage à ne faire preuve d'aucune violence, qu'elle soit physique ou verbale. Tout comportement ou attitude représentant un danger pour les autres ou soi-même sera réprimandé.

2 Langage

Je m'engage à ne tenir aucun propos violent, raciste, misogyne, homophobe ou provocateur envers un jeune ou un membre de l'équipe pédagogique.

3 Produits interdits

Je m'engage à ne pas fumer à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux. Tous les produits stupéfiants, alcools et boissons énergisantes sont strictement interdits.

4 Les locaux

Je m'engage à respecter les locaux du Club ados des Baous qui sont mis à ma disposition.

Je m'engage à respecter les règles de fonctionnement basées sur le bon sens, qui sont mises en place au sein de la structure, afin de veiller au respect des règles d'hygiène élémentaire.

Je m'engage à respecter le tri sélectif mis en place, dans la continuité des actions développées par la commune de Saint-Jeannet, autour du développement durable.

5 Le matériel

Un ensemble de matériel est mis à disposition des jeunes : matériel sportif, loisirs, équipements.

Je m'engage à respecter ce matériel, à l'entretenir et à le ranger, après chaque utilisation.

En cas de mauvaise utilisation ou de non-respect du matériel, il pourra m'être demandé réparation.

6 Le transport

Les règles de sécurité à bord des véhicules sont obligatoires :

Je m'engage à :

- Attacher la ceinture de sécurité,
- Rester calme afin de ne pas perturber le conducteur,
- Ne pas dégrader les véhicules.

7 Objets personnels

Ils sont placés sous ma responsabilité directe. Ainsi, la commune ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de détérioration.



J'atteste avoir pris connaissance de cette charte

Fait à , le

Nom, prénom et signature du jeune

Nom, prénom et signature du responsable légal